

Collège Français d'Echographie Fœtale

HISTORIQUE

Les statuts du Collège Français d'Echographie Fœtale ont été déposés le 4 février 1995, soit une vingtaine d'année après les premiers pas de l'échographie dans le suivi de la grossesse.

La première décennie de l'échographie fœtale n'a pas été marquée par l'enthousiasme des professionnels. Beaucoup d'obstétriciens et d'imageurs n'accordaient alors qu'un crédit très mesuré à cette nouvelle technique. Une attitude prudente qui peut apparaître aujourd'hui fondée si l'on se replace dans le contexte de l'époque : appareils à balayage d'abord manuel, puis électronique à définition approximative, absence de validation clinique préalable, absence d'enseignement spécifique, méconnaissance de la pathologie foetale malformative et de sa prise en charge, ce qui était plutôt du ressort des pédiatres, des généticiens ou des foetopathologistes ... Cependant, quelques médecins d'horizons différents, souvent confinés dans la marginalité, se sont passionnés pour l'imagerie acoustique au point, pour certains, d'y consacrer un exercice exclusif. C'est parmi ceux-là que figurent bon nombre de promoteurs et d'enseignants de la première heure.

Le véritable essor de l'échographie foetale s'inscrit dans l'intervalle 1980/1985 ; celle-ci devient une exploration systématique, prise en charge par la collectivité. Mais cette période de forte diffusion est également marquée par l'autodidactisme. La combinaison de ces deux phénomènes, simultanés et antinomiques en terme d'efficacité, fut à la source de vives polémiques sur la validité de l'échographie. Alors que certains publiaient à propos des performances de ce test dans telle ou telle pathologie, d'autres le disqualifiaient en brandissant une étude de santé publique nord-américaine (RADIUS 1993) affirmant, par analogie, qu'il n'y avait pas de bénéfice à développer l'échographie en France. C'est d'ailleurs sur la base de cette transposition que la Caisse Nationale d'Assurance Maladie se désengage partiellement en 1994, en réduisant sévèrement la rémunération de l'échographie foetale.

Malgré de louables tentatives d'organisation des pratiques (réunion de consensus, mise en place de formations initiales spécifiques au travers des diplômes d'université, congrès d'échographie...), le climat de la période 1985/1995 reste difficile, voire

menaçant pour les échographistes qui ne se sentent ni intégrés, ni soutenus.

Aussi, le besoin de se regrouper s'est-il fait sentir afin de se rassurer, de mettre en commun les expériences, et s'organiser pour promouvoir la qualité de l'échographie foetale.

A la fin de l'année 1994, dix médecins (Marc Althuser, Roger Bessis, Geneviève Brodaty, Christian Delattre, Sylvie Husson-Brunet, Michel Husson, Catherine Lalondrelle-Jeanmougin, Jean-Gabriel Martin, Claude Talmant et Patrick Vignon) prennent la décision de fonder le "Collège Français d'Echographie Foetale". Les statuts et le règlement intérieur sont rédigés, un bureau provisoire est élu avec, à sa tête, Catherine Lalondrelle-Jeanmougin ; Claude Talmant est la première secrétaire générale.

Dès 1995, la Présidente prend contact avec le Ministère de la Santé pour une réflexion sur une démarche qualité en échographie foetale.

En 1996, Yves Dumez nous propose de créer un comité scientifique, il en sera le président d'honneur. La même année, il est décidé d'organiser régulièrement des séminaires de travail dont la première édition se tient en septembre à l'île de Ré, réunissant une trentaine de participants. Là, Dominique Le Duff rapporte les résultats de la première étude collégiale sur les signes échographiques de la trisomie 21.

Le séminaire d'octobre 1997 à Orléans fit l'objet de la première élection du Conseil d'Administration ; Roger Bessis fut élu président pour un premier mandat de trois ans, Marianne Fontanges assumant la charge de Secrétaire Générale. C'est cette même année qu'ont été présentés les comptes-rendus types ainsi que les courbes de références biométriques dont l'étude a été mise en place par Françoise Guis et Claude Talmant et finalisée avec le concours de Geneviève Brodaty Michel Duymes et de Joël Crequat.

En octobre 1998 naît le site internet du Collège sous l'impulsion visionnaire de Nicolas Fries qui oeuvre sans relâche à l'amélioration de notre puissant outil de communication et de diffusion des connaissances.

Le congrès de Nantes, en mai 2000, verra la réélection de Roger Bessis au poste de Président. Jean-Pierre Laulom devient Secrétaire Général. Cette période tourmentée, marquée par les événements succédant à l'arrêt de la Cour de Cassation dit "arrêt Perruche", est également pour le Collège Français d'Echographie Foetale le moment d'une certaine maturité. Curieusement, alors que cette affaire ne concerne pas un diagnostic échographique, les débats qui agitent le pays se focalisent sur le rôle essentiel de l'échographie dans le cadre du dépistage prénatal et le mettent en

lumière. On évoque les performances mais aussi les contraintes et limites de la méthode. Et on mesure le rapide chemin parcouru en moins de trois décennies. Dans le même temps, la nécessité d'une clarification des enjeux et l'établissement de règles précises est admise par tous. Le Collège, dès sa création, a milité pour cette clarification et a prôné une démarche qualité fondée sur des objectifs et un protocole d'examen définis de façon consensuelle. Les "guides d'examen" issus du travail dirigé par Roger Bessis et Catherine Lalondrelle-Jeanmougin vont représenter un modèle initiateur dont s'inspireront les démarches ultérieures. Dès lors, il apparaît comme un acteur incontournable du mouvement qui s'amorce. Il sera dorénavant systématiquement consulté sur les questions touchant au dépistage prénatal et à l'échographie foetale. A ce titre, il participera activement aux travaux du Comité National Technique de l'Echographie de Dépistage Prénatal mis en place par Bernard Kouchner. En 2003, Jean-François Mattei confie une mission sur la qualité en échographie foetale au tandem Roger Bessis–Marc Dommergues. Ses conclusions inspireront le projet d'AcBus adossé à une démarche qualité. Parallèlement, le Collège se dote d'une structure de formation continue dont Claude Talmant établit les règles et l'ossature.

Au séminaire d'Angers, en mai 2003, Marc Althuser est élu à la Présidence et Jean-Pierre Laulom demeure au poste de Secrétaire Général. Il est alors décidé de modifier les statuts et d'ouvrir le Collège aux différents acteurs de l'échographie foetale française. En créant une section diagnostic et une section dépistage pour les médecins et les sages-femmes, le Collège entérine la nécessité de la mise en place d'un réseau échographique structuré, qui avec les Centres Pluridisciplinaires de Diagnostic Prénatal, doit permettre une organisation optimisée, aussi bien du dépistage de masse que de la prise en charge des grossesses pathologiques.

Sous la houlette de Georges Haddad, le comité scientifique a également été réorganisé de façon à améliorer encore son efficacité. Les efforts visent spécialement la formation médicale continue qui connaît un rapide succès, les publications que chapote Marianne Fontanges, les études multicentriques autorisées par la banque de recueil en ligne mise en place par Nicolas Fries, et la bibliographie qui est sous la responsabilité de Catherine Lepinard. Roger Bessis prend en charge la vie du site web et Nicolas Fries est l'homme des manifestations scientifiques du Collège. Paul Bussière et Daniel Moeglin assurent la logistique informatique des séminaires, et Gérard Blin met en scène les collégiens pour la présentation de cas cliniques.

Un an après son ouverture et la création des différentes sections, le Collège voit doubler l'effectif de ses membres. Aussi, motivé par le respect de la démocratie et soucieux de sa légitimité, l'ensemble du Conseil d'Administration démissionne lors du séminaire de Bordeaux, en octobre 2004. La même équipe exécutive, enrichie de représentants des sections dépistage, se soumet aussitôt au suffrage de la nouvelle Assemblée Générale.

Marc Althuser est reconduit à son poste de Président et Nicolas Fries est chargé de superviser le Comité Scientifique qui comporte désormais 5 grands pôles :

- le groupe publi-travaux (TraPu), conduit par Marianne Fontanges et dont l'objectif est de mener des études, de la rédaction des protocoles à la publication d'articles ;
- le groupe FMC que dirige activement Claude Talmant et dont la montée en puissance justifie l'octroi d'une autonomie de gestion financière ;
- le groupe bibliographie qui revient à Catherine Lépinard ;
- le groupe internet (SitCom) pour l'administration du site du Collège Français d'Echographie Foetale dont la responsabilité incombe à Roger Bessis ;
- le groupe des missions à l'étranger et des relations internationales dont la charge revient à Georges Haddad.
- Plus tard, un groupe EPR sera créer, dédié aux procédures d'accréditation et de déclaration des « Evènements Porteurs de Risque”.

L'objectif affiché est alors d'élever le Collège au rang de société scientifique en le dotant d'une structure efficiente capable de diffuser largement les connaissances acquises, tout en assurant une production scientifique de qualité. Par ailleurs, le Collège Français d'Echographie Foetale renforce ses relations avec les autres structures impliquées dans l'échographie prénatale ; il participe activement ou apporte son soutien officiel à la plupart de leurs manifestations nationales relatives au diagnostic prénatal : Journées Parisiennes d'Echographie, Journées de Médecine Foetale de Montpellier, Journées Française de Radiologie avec le groupement des radiopédiatres, Journées de Médecine Foetale de Morzine, ...

Dès 2005, le Collège s'engage dans un processus de réflexion sur la démarche qualité qui aboutit au développement d'un système original d'audit permettant d'évaluer et d'améliorer la méthode de réalisation des images échographiques. Ce travail de fond mené par Nicolas Fries et Michel Duyme permet au Collège Français d'Echographie Foetale de se voir attribuer par la Haute Autorité de Santé, en novembre 2006, le titre d'Organisme Agréé pour l'Evaluation des Pratiques

Professionnelles. De plus, le dossier de candidature à la qualité d'Organisme Agréé pour l'Accréditation, emmené par Marianne Fontanges, aboutira début 2007 ; le Collège est également habilité à enregistrer les événements porteurs de risques des professionnels exerçant en établissements de soins. L'année 2006 est également marquée par une réforme de l'organisation des traditionnels séminaires. Il est décidé de créer les Journées du Collège Français d'Echographie Fœtale qui se tiendront annuellement au début du mois de mai. Ces journées s'adresseront à l'ensemble des membres du Collège et devraient allier une haute tenue scientifique et la conservation de la singularité des séminaires antérieurs avec une part importante réservée aux cas et aux dossiers cliniques. La première édition de ces journées se tiendra à Arles en Mai 2008.

La manifestation d'automne est, quant à elle, transformée en un séminaire de travail du Comité Scientifique ouvert aux membres de toutes sections qui accepteront de participer d'une manière ou d'une autre aux activités de l'un des pôles du Comité scientifique. L'inauguration du premier atelier de travail dédié à l'organisation et à la production scientifique du Collège aura lieu à Bordeaux en novembre 2008.

Nicolas Fries est élu 4ème Président du Collège Français d'Echographie Fœtale au séminaire du Mans, au mois de mai 2007. Claude Talmant conserve le poste de Secrétaire Générale et Jean Guillon, celui de trésorier. Pour sa part, Marianne Fontanges est chargée de coordonner les différents départements d'activité du Comité Scientifique.

Le Collège Français d'Echographie Fœtale compte alors 930 membres et huit membres d'honneur : Alain Couture, Fernand Daffos, Marc Dommergues, Michel Duyme, Laurent Fermont, Marie Gonzales, Stanislas Lyonnet et Michèle Vial.

Cette nouvelle présidence voit la montée en puissance du positionnement du Collège Français d'Echographie Fœtale sur le terrain de la démarche qualité des actes d'échographie fœtale et obstétricale. Avant même son agrément en tant qu'Organisme Agréé par la Haute Autorité de Santé, qui intervient en novembre 2006, le Collège Français d'Echographie Fœtale met en place une procédure d'Evaluation des Pratiques Professionnelles pour les mesures de la longueur crano-caudale et de la clarté nucale au premier trimestre de la grossesse. Cette procédure se révèle un modèle du genre et plus de 3 500 échographistes sont évalués par le Collège Français d'Echographie Fœtale, le plaçant au premier rang des Organismes Agréés avec 70% des échographistes de France.

Cet engagement fort est consolidé par la publication, en mai 2007, du rapport de la

Haute Autorité de Santé qui préconise un dépistage de la trisomie 21 fondé sur la combinaison des données échographiques et biologiques avec l'âge maternel et qui insiste sur une nécessaire qualité des mesures échographiques. L'arrêté du 23 mai 2009, à la rédaction duquel des représentants du Collège Français d'Echographie Fœtale ont participé, vient graver cette doctrine dans la loi. Il marque une rupture historique car pour la première fois la réalisation d'un acte médical, l'échographie du premier trimestre de la grossesse, est de facto adossée à une démarche qualité. Les effets de cette mesure se font très rapidement sentir et le taux d'exams invasifs (biopsie de trophoblaste ou amniocentèse) induits chute drastiquement dès la première année. Le second effet positif est que la notion de démarche qualité se démocratise, ce qui retentit sur l'ensemble des examens échographiques. Le Collège Français d'Echographie Fœtale peut mettre en place de nouvelles procédures d'Evaluation des Pratiques Professionnelles concernant tous les volets de l'échographie fœtale et obstétricale (biométrie, cavités cardiaques, doppler des artères utérines, ...). Les nombreuses séances de Formation Médicale Continue (FMC) et de Formation Professionnelle Continue (FPC), placées sous la responsabilité de Danièle Combourieu qui a eu la lourde tâche de succéder à Claude Talmant, connaissent une fréquentation sans cesse plus nombreuse.

Olivier Castaing est maintenant à la tête d'un Comité Scientifique productif

- 5 à 7 articles sont publiés chaque année dans des revues référencées,
- études "flash", élaborées par Laurent Salomon, qui apportent un éclairage inédit sur de nombreux sujets (grossesse gémellaire, col au 1er trimestre, échographie du 3ème trimestre, ...),
- présence, directement en tant qu'organisme ou par l'intermédiaire de ses membres, dans tous les congrès nationaux traitant de l'échographie fœtale, de la médecine fœtale ou de l'obstétrique,

En mai 2012, le Collège Français d'Echographie Fœtale lance son congrès annuel : les "Nouvelles Journées d'Echographie Fœtale", dont l'organisation est confiée à Philippe Boukobza.

Nicolas Fries ne ménage pas ses efforts pour mettre en place avec Philippe Billen la base de données BioNuqual. Celle-ci autorise le recueil et l'analyse fine des données concernant, au plan national, le dépistage de la trisomie 21 et fournies par l'Association des Laboratoires Agréés (ABA) via l'Agence de la Biomédecine (ABM). Début 2013, un complément d'arrêté précise et pérennise la transmission de ces données par l'ABM. En mai 2013, l'ensemble des Organismes agréés, l'Association

des Laboratoires Agréés, la Fédération des Réseaux et d'autres organismes et groupement professionnels rejoignent le Collège Français d'Echographie Fœtale au sein du Club des Utilisateurs de BioNuQual, dont Marc Dommergues est le premier président et Roger Bessis le Secrétaire Général.

Le site du Collège Français d'Echographie Fœtale connaît un regain de fréquentation à travers une nouvelle version de sa vidéothèque, totalement restructurée par une équipe comprenant Roger Bessis, Paul Bussière et Daniel Moeglin. Cette vidéothèque devient une part importante des outils de formation des échographistes, où qu'ils se trouvent sur la planète. La fréquentation "hors hexagone" représente en effet près de la moitié des connexions qui dépassent quotidiennement la centaine.

Catherine Egoroff reprend le flambeau de la section "Formation Continue" et assure la mise en place complexe de l'offre de Développement Professionnel Continu (DPC) avec la mise en place en octobre 2013 d'un organisme indépendant "ODPC-CFEF" pour les médecins, rapidement suivi par l'ODPC-CFEF pour les sages-femmes.

Toujours en 2013, le groupe gestion de risques mené par Elisabeth Bensaid élabore les premières SSP échographiques (Solutions Sécurités Patients) initiées et validées par la HAS.

Poursuivant sa doctrine d'ouverture et de collaboration, le Collège Français d'Echographie Fœtale noue des liens étroits avec le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF). Un représentant de chacune des structures participe, de droit, aux réunions du Conseil d'Administration de l'autre et une charte de collaboration est signée par leurs présidents respectifs.

Un rapprochement est effectué avec les sociétés savantes des autres disciplines utilisant les outils échographiques, le Collège Français d'Echographie Fœtale participe à la Fédération Française d'Ultrasons (FFU), qui représente officiellement l'échographie française au niveau européen et dont Roger Bessis est élu premier président.

A la Direction Générale de la Santé, le Commission Nationale Technique (CTE) parvenue au terme de sa mission a été remplacée par la Commission Nationale de l'Echographie Obstétricale et Fœtale (CNEOF) présidée par Jacques Lansac. Le Collège Français d'Echographie Fœtale y a deux représentants, Nicolas Fries et Roger Bessis qui est en Secrétaire. Cette commission cessera ses travaux en février 2013 du fait de la démission collective de ses membres en raison de conflits graves et répétés avec le directeur général de la Santé.

En mai 2013, lors des Nouvelles Journées d'Echographie Fœtale, Marianne

Fontanges est élue présidente. Pierre Godard est maintenu au poste de Secrétaire Général et Guillemette Chambon à celui de Trésorier où elle a succédé à Jean Guillon.

Le Collège Français d'Echographie Foetale compte 1 900 membres.

Il collabore régulièrement avec les autorités de Santé :

- DGS : Groupe de travail sur place du DPNI dans le dépistage de la Trisomie 21 (Marianne Fontanges)
- HCSP : Recommandations sur la désinfection des sondes endocavitaires (D Signorelli)
- HAS : Groupe de travail sur la qualité du dépistage de la T21 (Nicolas Fries, Roger Bessis)
- ABM : Groupe de travail sur le cahier des charges des CPDP (Marianne Fontanges)

Son audience nationale, sa répartition sur le terrain, son savoir faire spécifique en matière de dépistage et diagnostic prénatal mais également pour l'élaboration de base de données collaboratives, l'amènent à participer, es-qualités à de nombreux travaux initiés par d'autres groupements. C'est ainsi que, de sa phase d'élaboration jusqu'à sa réalisation concrète sur le terrain, il est partenaire du STIC (programme de Soutien aux Techniques Innovantes et Couteuses ou non) "SAFE 21" consacré au Dépistage Prénatal Avancé Non Invasif (DPANI) de la trisomie 21. Ce STIC utilise par ailleurs le moteur informatique de BioNuQual, conçu par le Collège Français d'Echographie Foetale.

Les actions de formation à l'étranger, en particulier en Afrique, trouvent une concrétisation dans la participation à l'organisation du congrès de la STED (Société Tunisienne d'Echographie et de Doppler) en juin 2014 à Tunis. Ce congrès est conjoint à au 15^{ème} congrès de la MASU (Mediterranean and African Society for Ultrasound) dont Roger Bessis fut l'un des fondateurs. A partir d'un programme établi en concertation avec les responsables africains, une délégation du Collège Français d'Echographie Foetale y animent des séances scientifiques et des ateliers de formation interactifs.

